CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 15 décembre 2022 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 13 octobre 2022.
6. Budget 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Dépôt du préavis municipal N° 10/2022 : Demande d'un crédit complémentaire au préavis municipal N° 7/2012 : Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. Nomination des commissions des finances et ad hoc.
8. Communications des délégués aux associations.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 33 conseillers/ères sur un total de 44 à l'appel, puis 34 membres après l'assermentation de Mme Claire-Lise Mégard Mutezintare.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, R. Badoud, B.Cheval, M. Christinet, A. Di Tullio Maghe, O. Hog, M. Leuba, W. Leuba, A. Margonis, A. Owen & D. Renaud.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers/ères et les invite à agender le calendrier des séances pour l'année 2023 et les différents délais. Elle remarque que la première séance du bureau en 2023 a lieu le jeudi 9 février au lieu du lundi 13 en tenant compte des vacances scolaires. Elle rappelle aux conseillers/ères l'engagement pris de participer aux séances du conseil et espère que les absences seront moins nombreuses durant la nouvelle année.

Elle demande l'ajout d'un point dans l'ordre du jour : point 2b Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

- **Vote** : L'ajout « Assermentation d'une nouvelle conseillère communale » est accepté à l'unanimité.

La Présidente annonce avec tristesse le décès de Madame Jacqueline Masson, grand-maman de Nicolas Beck, Municipal et belle-maman de Serge Beck, ancien Syndic. Elle présente, au nom du Conseil, la sympathie à M Beck et à sa famille. Le Conseil garde une minute de silence en hommage de Madame Masson.

Elle lit la lettre de démission de M Florian Haenggeli pour motif de santé.

Elle salue la présence de Madame Fabienne Gerber, boursière communale, et demande aux conseillers/ères d'autoriser Mme Gerber à prendre la parole au point 6 de l'ODJ

- **Vote** : Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber puisse prendre la parole concernant le budget 2023.

Elle invite les conseillers/ères à l'assermentation du nouveau municipal / nouvelle municipale le 9 janvier à 11h30, à la salle de l'enfance.

3. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

Suite à la démission de M Florian Haenggeli, Mme Claire-Lise Mégard Mutezintare, suppléante, est assermentée nouvelle conseillère communale.

4. Communications de la Municipalité.

N. Beck :

- La période d'essai en conciergerie de Marc Bandel ne s'est pas avérée concluante, la conciergerie est à nouveau confiée à l'entreprise CTA.
- Déprédation : il y a eu bris de glace au bâtiment des pompiers.
- Dès mi-janvier, par manque de patrouilleurs/euses, plusieurs tours ne seront plus assurés. La Municipalité cherche des personnes intéressées à prendre ces tours.
- Reprise de Free sport.

J. Oldacre :

- Le PACom a retrouvé son rythme de croisière. La Commune recevra la visite du représentant du canton en janvier et organisera ensuite une présentation à une commission d'urbanisme, formée par des professionnels. Une séance de présentation publique aura lieu avant la mise à l'enquête et le vote.
- Toute plantation et construction, même minime, doit être annoncée à l'administration communale.

S. Humbert :

- La Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public entre 23h10 et 05h50 de sorte qu'il y ait de la lumière pour les utilisateurs de bus le soir et le matin.
- La zone 30 sera légalisée au 1er janvier 2023.
- La population est priée de mettre les piquets à neige. Les chemins privés ne sont pas salés par le service communal.
- Les vendredis en hiver, le centre de tri est ouvert de 16h00 à 18h00.
- Il y a eu de la ferraille dans le compost causant entre CHF 5'000.- et 8'000.- de dégâts à la machine.
- La période d'essai au centre de tri de Marc Bandel s'est très bien passée.
- Les détenteurs de poules doivent s'enregistrer auprès de la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires. Il est interdit de laisser les poules en plein air lorsque survient la grippe aviaire.
- La circulation routière en forêt est interdite du 1er janvier au 31 mars. Les contrevenants peuvent se voir infliger des amendes d'ordre.
- La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est mise à jour au 1er janvier 2023. La vente et la plantation des laurelles sont dès lors interdites.

5. PV de la séance du 13 octobre 2022.

La lecture n'est pas demandée.

Page 3, dernier alinéa, G.-A. Suter rectifie son intervention, au lieu de : « … si la dette a diminué, c'est le moment de réduire les impôts. », cela doit être : « … *si la dette a diminué, ce n'est pas le moment de réduire les impôts.* »

- **Vote** : La rectification est acceptée par 31 oui et 1 abstention.

Page 4, 2ème alinéa, T. Pasquier complète son intervention, la phrase devient : « il trouve que les explications de D. Renaud tiennent la route, *mais il faut aussi considérer les dépenses refusées par le Conseil.* »

- **Vote** : L'ajout est accepté par 30 oui et 2 abstentions.

Page 4, même alinéa, T. Pasquier rectifie son intervention, au lieu de « Il demande si le Conseil soutiendrait une augmentation … », la phrase devient : « Il demande à la CoFin si elle soutiendra une augmentation … »

- **Vote** : La rectification est acceptée par 29 oui et 3 abstentions.

Page 5, 2ème alinéa, F. Péry-Meylan rectifie et complète son intervention, sa phrase devient : « … chemin de la Bataille ne soit pas déneigé *jusque tout en bas* pour que les enfants puissent y faire la luge. »

- **Vote** : La rectification est acceptée par 27 oui et 5 abstentions.

La Présidente soumet le PV ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Budget 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme à l'accoutumée :

- Présentation du budget par le Syndic,
- Lecture du rapport de la Commission des finances sans les commentaires,
- Lecture du budget chapitre par chapitre (les pages blanches) avec la lecture des commentaires et remarques de la Commission des finances,
- Vote au fur et à mesure des amendements déposés par écrit munis du numéro de compte et du libellé,

- Présentation par la Municipalité du Plan d'investissement (sans vote)
- Vote final du budget.

Elle précise que la Municipalité n'a pas l'obligation de dépenser tout le budget voté et soumet cette proposition au vote. Elle rappelle à l'assemblée que les amendements par écrit sont à déposer sur le bureau.

- **Vote** : Cette façon de faire est acceptée à l'unanimité.

Elle passe la parole au Syndic pour présenter le budget.

Le Syndic remercie la Présidente pour le rappel sur le budget voté.

Les changements principaux de ce budget concernent les revenus de la Commune, c.-à-d., les rentrées fiscales ; ce budget est ajusté au plus près de la réalité.

N. Beck explique que certains changements de comptes ont aussi été effectués afin de donner une meilleure visibilité des dépenses. Par exemple, les comptes du bâtiment pour le social sont passés des comptes 353... aux comptes 710.... En ce qui concerne l'énergie, l'électricité et le mazout ont été comptabilisés séparément.

En 2027 la Commune devra passer au nouveau plan comptable MACH 2.

Le Syndic parcourt les gros blocs de dépenses sur lesquelles nous n'avons pas de prise, comme la facture sociale et la police.

La Présidente remercie la Municipalité pour ces explications et passe la parole au rapporteur de la CoFin.

P.-A. Rotzetta lit les généralités, continue avec les remarques globales et la conclusion sans les commentaires.

La Présidente remercie P.-A. Rotzetta et ouvre la discussion en passant en revue le budget chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *102.3002.00 Vacations*.

Il dépose l'amendement 1 : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'500 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 140'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus ».

D. La Gioia rappelle que les heures de vacations font débat depuis plusieurs années. Il ne comprend pas que notre Municipalité comptabilise plus d'heures que les communes voisines. La CoGest et la CoFin avaient insisté que chaque Municipal gère son propre dicastère et ne devait pas participer systématiquement aux réunions des dicastères de ses collègues. Les Municipaux actuels avaient dit qu'ils participeraient à deux uniquement si besoin. Donc, il propose de réduire les heures de vacations.

Il dépose l'amendement 1B suivant : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'000 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 120'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus. »

G.-A. Suter demande si la Municipalité doit venir devant le Conseil si les heures sont atteintes.

Le Syndic a consulté la préfecture mais n'a pas encore reçu de réponse. Il ajoute que si l'on suit la procédure, on devait venir devant le Conseil pour demander une rallonge. Il souligne que 3'000 heures ne suffisent pas. Le forfait couvre les séances de la Municipalité et les séances du Conseil.

Les interventions suivantes de MM Rochat, La Gioia, Suter et Gagneux portent sur la pertinence des heures de vacations dans le budget et la confiance pour accorder les moyens nécessaires à nos Municipaux afin que le travail soit bien fait.

C. Duclos informe l'assemblée que 2'900 heures étaient prévues dans le budget 2021, dépassées pour atteindre un total de 3'321 heures selon F. Gerber, la boursière.

G. Strobino constate que d'autres communes rémunèrent les membres de la Municipalité avec un salaire fixe. Il rejoint l'avis de D. Rochat que la Commune est bien gérée. Si on limite à 3'000 heures, les Municipaux vont revenir faire la demande. Cela ne sert à rien de chipoter sur les CHF 20'000.- dans un budget de 8 millions ou plus.

D. La Gioia rappelle que l'ancien Municipal, J. Boujol avait fait la proposition de salaire fixe, proposition qui avait été refusée.

A. Jacot-Descombes propose que l'on regarde la performance de la Municipalité cette année et revienne l'année prochaine voter en conséquence.

A. Pécoud constate qu'il y a du travail à faire ; une des possibilités serait de réduire les vacations et de déléguer certaines tâches à d'autres, par exemple aux entreprises ; mais il doute que les entreprises travaillent à CHF 40.-/h.

La Présidente soumet au vote l'amendement 1B de D. La Gioia.

- **Vote :** L'amendement 1B : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'000 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 120'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus. » est refusé par 1 oui, 31 non et 1 abstention.

La Présidente soumet au vote l'amendement 1 de la CoFin.

- **Vote** : L'amendement 1 : « Compte 102.3002.00 Maintient du nombre d'heures actuel de vacations à 3'500 heures à 40.-/heure soit un montant de CHF 140'000.- en lieu et place des CHF 160'000.- prévus » est refusé par 13 oui, 19 non et 1 abstention.

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *110.3010.00 Traitement du personnel administratif*, *110.3091.00 Formation professionnelle*, *110.3150.00 Entretien mobilier et matériel*, et *110.3190.00 Cotisations*.

Ch. Clerc réagit à cette augmentation des cotisations aux différentes associations ; il trouve que cela fait beaucoup quand on les additionne. Il demande aux délégués d'être attentifs quand ils votent.

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *140.3180.00 Honoraires & prestations service-études*.

S. Humbert explique que la répartition des frais pour la Planification énergétique de l'action PECC (Plan Energie Climat Communal) reste à définir ; il s'étonnerait que la commune d'Arzier-Le Muids, qui est plus grande que Le Vaud ou Bassins, paie le même montant que les 2 autres, les 3 communes s'étant engagées pour faire l'étude ensemble. Le montant est au budget mais ce n'est pas sûr que l'étude se réalisera.

En effet, le Canton encourage les communes, sur une base volontaire pour l'instant, à faire une photographie de la consommation et des émissions de CO2. Le but de l'étude du PECC est de réduire la consommation d'énergie et aussi de 60% les émissions de CO2. L'idée est de présenter les résultats à la population.

G.-A. Suter demande pourquoi cette étude figure au budget au lieu de faire l'objet d'un prévis.

S. Humbert répond que ce sera le choix du Conseil.

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *140.3185.00 Honoraires & frais de litiges* et *140.3810.00 Attribution au fonds de réserve*.

C. Duclos demande une précision sur l'obligation de mettre l'entier du point d'impôt en réserve.

Le Syndic répond que Région de Nyon peut effectivement venir chercher le point d'impôt, mais cela n'a pas été le cas.

P.-A. Rotzetta explique que cette pratique découlait de l'ancienne Syndique qui faisait partie du CODIR et du dicastère des finances de Région de Nyon ; elle estimait que ce

montant était suffisant. Il ajoute que Région de Nyon va venir demander 0,9 du point d'impôt.

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *190.3182.00 Honoraires et prestations de service*.

Chapitre 2 Finances

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *210.4001.00 Impôt sur le revenu PP* et le compte *220.3220.00 Intérêts dettes à long termes*.

T. Pasquier souhaite connaitre la raison de cette démarche.

Le Syndic explique que l'idée est de projeter l'emprunt pour une grosse réalisation à venir. Il se réfère au plan d'investissement.

P.-A. Rotzetta précise qu'il s'agit des intérêts de l'emprunt et pas l'emprunt dans le budget.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments.

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *320.3180.00 Honoraires et prestations de service*.

T. Pasquier souhaite une explication sur ce contrôle de sécurité des forestiers.

S. Humbert explique qu'un décret publié par l'état stipule que le propriétaire est responsable de la sécurité sur son domaine. AGFORS a développé ce service, ses forestiers contrôlent une à deux fois par année nos forêts. La Municipalité n'a pas encore décidé de souscrire à ce service, mais la somme a été budgétée si jamais on se décide.

T. Pasquier demande si AGFORS prendra la responsabilité en cas de problème de sécurité.

S. Humbert n'a pas de réponse sure.

A. Pécoud souhaite une explication de l'augmentation de dépenses de ce compte.

S. Humbert répond qu'il s'agit du salaire du garde forestier et l'indexation du coût de la vie, reparti entre les communes.

M. Pécoud demande comment il est possible de passer d'un revenu de CHF 44'263.- en 2021 à une perte budgétée de CHF 36'439.-.

S. Humbert répond qu'il y a eu la subvention en 2021 CHF 41'553.- pour la biodiversité.

M. Pécoud dépose un amendement : « Supprimer le montant de CHF 7'255.- attribué au compte 320.3180.00 Honoraire & prestations de service. Les charges du chapitre 320 Forêts s'élèveront dès lors à CHF 41'970.- en lieu et place de CHF 49'225.- »

S. Humbert précise que le montant de CHF 7'255.- comprend aussi la nomination des chemins de forêt. La somme pour le service de sécurité est CHF 1755.- HT.

M. Pécoud remarque que ces détails ne figurent pas dans les pages explicatives.

La Présidente soumet l'amendement de M. Pécoud au vote.

- **Vote :** L'amendement M. Pécoud : « Supprimer le montant de CHF 7'255.- attribué au compte 320.3180.00 Honoraire & prestations de service. Les charges du chapitre 320 Forêts s'élèveront dès lors à CHF 41'970.- en lieu et place de CHF 49'225.- » est refusé par 6 oui, 19 non et 8 abstentions.

S. Humbert dépose un amendement : « Compte 322.3180.00 Honoraires & prestations de service, ajout de CHF 2'800.- »

Il explique que, lorsque le budget a été élaboré en septembre, l'étude n'était pas terminée et il restait une facture de CHF 2800.-.

La Présidente soumet l'amendement de S. Humbert au vote.

- **Vote :** L'amendement S. Humbert : « Compte 322.3180.00 Honoraires & prestations de service, ajout de CHF 2'800.- » est accepté par 27 oui et 6 abstentions.

Ch. Clerc souhaite connaitre la raison de l'augmentation en combustible et carburant pour les bâtiments.

N. Beck explique qu'une évaluation sur l'énergie a été faite au sein de la Municipalité. Les variations se situent sur la corrélation entre les comptes et le budget. Il cite l'exemple de l'auberge : auparavant l'aubergiste payait le remplissage du mazout et faisait la répartition des frais. La Municipalité n'a pas trouvé ce procédé correct. Pour reprendre le contrôle, la Commune prend en charge le remplissage et fait la redistribution des consommations et la facturation.

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *352.4230.00 Revenus des bâtiments*.

N. Beck ajoute que la clé de répartition a été changée selon l'analyse des besoins, mais l'enveloppe totale reste, à CHF 2'000.- près, la même valeur.

Chapitre 4 Travaux

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *430.3142.00 Entretien des routes*, *440.3012.0 Traitement personnel occasionnel* et *440.3140.00 Entretien cimetière /parcs/fontaines*.

T. Pasquier a lu dans le rapport de la CoFin que le travail sera confié à des jeunes Vaulis. S'agit-il des mineurs ? Seront-ils encadrés ?

S. Humbert explique que du Roundup avait été utilisé encore l'année passée pour désherber les allées du cimetière malgré son interdiction depuis 10 ans. Or, une partie de la population a demandé que l'herbe soit enlevée. La Commune a demandé à des jeunes de désherber un samedi, ce qui a coûté la somme de CHF 800.-.

F. Pery-Meylan demande quel est le coût d'engazonner les allées.

S. Humbert l'estime à environ CHF 20'000.- à 30'000.- si on mandate une entreprise. Or, il s'est avéré difficile d'obtenir une offre. La Municipalité va venir avec un préavis.

G.-A. Suter, demande s'il existe d'autres possibilités. Il estime que passer de CHF 5.- à CHF 11'000.- est beaucoup pour un cimetière.

S. Humbert répond que l'alternative, à part payer les jeunes pour désherber est de brûler l'herbe.

Il ajoute que les alternatives venant des conseillers sont les bienvenues.

G.-A. Suter aimerait enlever ce montant et que la Municipalité discute le souhait du Conseil. Il dépose un amendement : « Compte 440.3012.0 Traitement personnel occasionnel. Réduire le montant à CHF 0.- »

La Présidente soumet l'amendement de G.-A. Suter au vote.

- **Vote :** L'amendement de G.-A. Suter : « Compte 440.3012.0 Traitement personnel occasionnel. Réduire le montant à CHF 0.- » est accepté par 14 oui, 9 non et 9 abstentions.

C.-L. Mégard Mutezinare suggère une action citoyenne et que les villageois passent quelques après-midis à désherber.

P.-A. Rotzetta lit le compte *450.4810.00 Prélèvement du fonds de réserve*.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

P.-A. Rotzetta lit le commentaire sur le compte *580.3522.00 Participation à des charges de cultes*.

Il dépose l'amendement 2 : « Compte 580.3522.00 le montant doit être ramené à la valeur de CHF 2'000.- » que la Présidente soumet au vote.

- **Vote** : L'amendement 2 : « Compte 580.3522.00 le montant doit être ramené à la valeur de CHF 2'000.- » est accepté à l'unanimité.

Chapitre 6 Police

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *650.3520.01 SDIS Gland, 660.3140.00 Entretien abri PCi* et *660.3520.00 Organisation régionale de la PCi.*

Chapitre 7 Sécurité sociale

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur les comptes *710 Service social.*

Chapitre 8 Services industriel

P.-A. Rotzetta lit les commentaires sur le compte *810.3091.00 Formation du personnel.*

T. Pasquier réagit sur les 2 premières lignes de la conclusion. Il a compté 324 lignes d'écritures ; il félicite la Municipalité pour le bon travail malgré quelques accrochages de discussion.

La Présidente remarque que le budget est LE grand travail de débat du Conseil et remercie l'assemblée pour sa participation Elle invite ensuite la Municipalité à commenter le plan d'investissement.

Après la présentation de la Municipalité, la Présidente soumet le budget 2023 tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : Le budget 2023 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie les intervenants pour la qualité du débat et toutes les personnes qui ont œuvré à ce budget. Elle remercie également Mme Gerber sous les applaudissements de l'assemblée. Mme Gerber reste pour assister au Conseil.

7. Dépôt du préavis municipal N° 10/2022 : Demande d'un crédit complémentaire au préavis municipal N° 7/2012 : Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. Nomination des commissions des finances et ad hoc.

S. Humbert présente le préavis.

Il rappelle qu'à l'époque, la vision était centrée sur la route. A présent, la Municipalité souhait repenser le centre du village comme un lieu de vie. Le projet déposé auparavant par le bureau d'étude ne satisfait pas l'idée de qualité de vie.

Le budget initial avait déjà été dépassé ; aujourd'hui, la Municipalité souhaite élaborer un projet avec un nouveau bureau en intégrant un architecte paysagiste dans une démarche participative.

Il lit les conclusions et explique la subtilité des 2 amortissements en cas d'acceptation ou de non-acceptation.

La Commission des finances est nommée.

T. Pasquier, M. Pécoud, C. Duclos, C.L. Méaard Mutezintare et L. Christinet sont élus pour faire partie de la Commission ad hoc.

S. Humbert propose le lundi 9 janvier à 20h00. Le lieu sera confirmé par courriel prochainement.

8. Communications des délégués aux associations.

G. Strobino, délégué à la crèche et à l'UAPE informe l'assemblée que la crèche est complète. 10 bébés et petits enfants ne sont pas pris en charge à Le Vaud, ils sont placés dans autres communes ou chez des mamans de jour. 10 enfants sont sur une liste d'attente de l'UAPE pour août 2023.

C'est une surprise, la mentalité change. Les enfants en crèche vont rester en UAPE. La solution est d'augmenter les places de la crèche.

Ch. Sudan informe le Conseil que l'ORPC cherche un commandant. L'effectif est diminué malgré le fait que cet organisme soit de plus en plus sollicité. Une initiative est en route pour renforcer l'effectif et avoir un service obligatoire pour tous. Fusionner ZIVI et ORPC serait une piste. L'ORPC effectue le contrôle des sirènes, aménage l'hébergement de réfugiés (récemment pour les Ukrainiens), apporte son aide lors des gros accidents de routes, entre autres. Ses futures activités incluront l'intervention lors du Tour de Romandie, durant le Paléo Festival et en cas de pénurie d'électricité.

D. Rochat, délégué à l'AISE informe le Conseil que S. Bürer a été assermenté deuxième délégué. Le nouveau règlement du conseil intercommunal et le budget 2023 amendé ont été acceptés. Un travailleur social de proximité a été engagé par plusieurs communes afin de faire face aux problèmes autour de l'école de Begnins.

C.-L. Mégard Mutezinare demande pourquoi le travailleur social de proximité ne vient plus à Le Vaud.

N. Beck répond que le rapport 2021 montre qu'il y a un besoin auquel Le Vaud seul n'arrive pas à répondre. Il est aussi question d'efficacité par rapport au financement : le travailleur perdait beaucoup de temps dans les déplacements. La Municipalité a décidé de ne pas reconduire son mandat, mais souhaite discuter avec l'AISE pour créer quelque chose d'intercommunal. On paiera pour des interventions ponctuelles au lieu de la présence une fois par semaine. Il ajoute que le Free Sport marche bien.

P.-A. Rotzetta, délégué à Région de Nyon informe l'assemblée que 5 préavis ont été acceptés. Région de Nyon soutiendra les biotops, le FAR, 2 passerelles Nyon-Prangins et Nyon-Bougy avec l'idée de les réunir pour une piste cyclable sécurisée Nyon-Genève. La mobilité douce est aussi soutenue.

9. Divers et propositions individuelles.

Ch. Clerc rappelle à l'assemblée que l'étude du centre du village a débuté en 2012, ce 1er projet mélangeait piétons et voitures et qu'elle est surement quelque part au bureau.

D. La Gioia a 3 questions. Il demande si l'arrachage des laurelles existantes est prévu et si elles seront remplacées. Ensuite, si le centre de tri sera réouvert le lundi matin. Finalement, les raisons qui ont conduit à la reprise de la conciergerie par CTA.

S. Humbert répond que pour les laurelles, selon l'article 37, al. 2 de la loi mentionnée en amont (LPrPNP), l'éradication est à charge des propriétaires et exploitants. Le règlement d'application est prévu en 2023. Puis, il doit passer en 2023 au Conseil d'Etat. Il n'y a pas encore de réponse. Par contre, les garden-centres et jardiniers n'ont plus le droit d'en vendre ni d'en planter.

Il ajoute que la décision n'a pas encore été prise sur la réouverture du centre de tri le lundi.

N. Beck répond à sa 3ème question. L'essai de Marc Bandel concernait la déchetterie et la conciergerie. Pour ce dernier, il a été encadré par Lily, mais son travail n'atteignait pas la qualité de CTA. La Municipalité va reconduire le recrutement.

L. Schelling demande quel est son taux de travail sans la conciergerie.

N. Beck répond que son taux a été réduit et qu'il recherche un autre emploi.

K. Michalak-Arpin demande des nouvelles de l'aide pour remplacer des laurelles.

S. Humbert répond que 7 ou 8 personnes étaient intéressées. Il a soumis la demande et attend la réponse, mais il n'y aura pas de travaux avant la réponse.

G.-A. Suter réagit au sujet du budget. Il y trouve beaucoup d'idée très positives, il en est très satisfait. Il comprend que la Municipalité ne peut pas solliciter le Conseil tout le temps, mais l'encourage à être plus transparente et proactive afin que le Conseil puisse être plus participatif.

G. Strobino réitère qu'avec une population accrue, l'idée des municipaux salariés devrait être considérée.

P.-A. Rotzetta demande si sa motion déposée l'année passée a été traitée.

S. Humbert répond qu'elle fait partie de la liste des sujets à aborder rapidement.

T. Pasquier félicite tous les employés qui ont œuvré pour la Foire des saveurs, il remercie la population pour sa participation à cette foire et aux fenêtres de l'Avent, dont les nouvelles dates se trouvent sur le site du Lien.

Il demande à J. Oldacre la composition de la Commission de l'urbanisme, s'il s'agit des professionnels, quelle est sa fonction et combien de fois elle siègera.

J. Oldacre répond que cette commission n'est pas encore nommée ; elle sera composée d'ingénieurs et des gens du métier. Le Conseil a des commissions ad hoc.

La Présidente ajoute que, selon la loi, une commission thématique est nommée en début de législature pour la législature. Mais notre Conseil ne peut pas en nommer car cette possibilité ne figure pas dans notre règlement.

E. Epple a lu 2 articles dans le Journal de La Côte sur Le Vaud. L'un sur le camion usine des pellets et il demande si la Commune va soutenir cette entreprise. L'autre sur la labellisation de notre commune comme Commune en santé.

Le Syndic répond que AGFORS va prendre des parts de cette entreprise de pellets sur place et va acheter ses camions.

D. La Gioia félicite la Municipalité pour son écoute, même en dehors du Conseil et au bureau du Conseil pour la sortie de la SADEC, qui s'est révélée très sympathique.

L. Schelling informe le Conseil que La Garenne continue à accorder aux Vaulis le rabais de 50% pour les abonnements annuels.

F. Péry-Meylan félicite la Municipalité pour la forme parfaite du budget, en recto-verso et sans la couverture de plastique.

La Présidente tient à remercier l'assemblée pour la participation à l'ensemble des travaux, elle forme ses vœux pour que 2023 soit une année d'espérance et donne rendez-vous à la séance du Conseil le 2 mars 2023. Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic souligne que la présentation du budget est vraiment le moment pour discuter, que de toute façon il y aura des préavis à présenter. Il remercie pour la piqure de rappel à propos de la transparence et réitère la volonté de la Municipalité à travailler avec le Conseil. Il annonce qu'on peut enfin renouer avec la tradition et invite les conseillers/ères à l'auberge pour le verre d'amitié et partager quelques pizzas pour cette dernière séance de l'année.

La séance est levée à 23h02.

Le Vaud, le 30 janvier 2023

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire